

Efectis France
ZI Les Nappes
149, route du Marc
F-38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN
Tél: +33 (0)4 37 06 38 11

## PROCÈS VERBAL DE CLASSEMENT

## PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

N° EFR-21-000793

Valable 5 ans à compter du 16 septembre 2021

**Demandeur** AV COMPOSITES

11 Avenue des Joncades Basses 13210 SAINT-RÉMY DE PROVENCE

France

Référence commerciale RM0 / R24, R32, R62

Description sommaire fournie

par le demandeur

Panneau sandwich, non ignifugé, composé d'une âme isolante en laine de roche contrecollée avec une colle polyuréthane polymérisée entre deux tôles

d'aluminium, toutes les deux revêtues d'une laque polyester.

Masse surfacique déterminée par

le laboratoire

De 6,8 kg/m<sup>2</sup>  $\pm$  10% à 11,7 kg/m<sup>2</sup>  $\pm$  10%

Épaisseur mesurée par le

laboratoire

De 24 mm ± 10% à 61 mm ± 10%

**Coloris** Blanc

Utilisation Réalisation de salles blanches (murs et plafonds) ou toiture de vérandas ou

panneaux d'allèges ou de cloisonnement intérieur

## Nature des essais :

- NF P 92-507 (2004) : Sécurité contre l'incendie Bâtiment Matériaux d'aménagement Classement selon leur réaction au feu
- NF P 92-501 (1995): Essais de réaction au feu des matériaux Essai par rayonnement applicable aux matériaux rigides ou rendus tels (matériaux de revêtement collés) de toute épaisseur et aux matériaux souples d'épaisseur supérieure à 5 mm
- NF EN ISO 1716 (2018): Essais de réaction au feu de produits Détermination du pouvoir calorifique supérieur (valeur calorifique) Essais de réaction au feu des produits de construction et de transport

## Classement:

**M0** 

Avec trait de scie et calfeutrage des chants

Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais **n°RE EFR-21-EPI-000793** du 29 septembre 2021 et le rapport d'essai **n°RE EFR-21-HC-000793** du 29 septembre 2021.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 iuin 1994.

Éfectis France est agréé pour les essais de réaction au feu selon l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 5 février 1959.

Les Avenières Veyrins-Thuellin, le 29 septembre 2021



X Lise RODIER S

Superviseur Essais

Signé par : Lise RODIER

Ingénieur Chargé d'affaires Signé par : Le Goff Guillaume